

SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2008

À une session ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 4 février 2008 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : madame la Mairesse Hélène Faucher, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Louis-Jacques Groleau, René Raby, René Gosselin, Pierre Quirion, Serge Nadeau, Gilles Rousseau, Renaud Couture, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Hélène Faucher.

Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint assistent également à la session et, à l'ouverture, nous notons l'absence du conseiller Christian Perreault.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 125 personnes présentes. Après la récitation de la prière, la session se poursuit.

08-02-015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Prière et mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2008;
6. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
7. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
8. Vente pour taxes impayées : mandat au directeur général/secrétaire-trésorier;
9. Adoption du règlement n° 88-08 amendant le règlement n° 73-07 concernant la tarification des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme;
10. Appui à M. Jean-Yves Routhier auprès de la CPTAQ;
11. Intervention des services locaux de sécurité incendie sur des routes provinciales : appui à la municipalité de Mont St-Grégoire;
12. Projet d'acquisition d'une pépinière : autorisation d'appel d'offres;
13. Journée municipale annuelle de ski au mont Adstock;
14. Formation sur le leadership municipal : autorisation d'inscription;
15. Autorisation de travaux : prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Martin;
16. Demande de maintien du financement des CACI;
17. Association du Grand lac St-François : autorisation de publicité dans la revue annuelle;
18. Record «Top cardio» Croix-Rouge : subvention;
19. Unité Domrémy : campagne de levée de fonds;
20. Correspondance et rapports;
21. Dépôt du bordereau des autres correspondances et rapports;
22. Affaires diverses :
23. Période de questions;
24. Levée ou ajournement de la session.

Puisque aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller René Raby,
Appuyé par le conseiller Louis-Jacques Groleau,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la session du mois de janvier 2008, ceux-ci les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Renaud Couture,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-017

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est alors proposé par le conseiller René Gosselin,
Appuyé par le conseiller Serge Nadeau,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des dépenses inscrites sur cette liste. Les dépenses totales du mois se chiffrent à 292 814.07 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général/secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la municipalité ainsi que le solde y figurant (94 053.93 \$). Datée du 4 février 2008, tous les membres du conseil en reçoivent un exemplaire.

08-02-018

AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par le conseiller René Raby,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2006 ne sont pas acquittées. À même cette communication, le directeur général/secrétaire-trésorier informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 10 mars 2008 et, qu'après cette date, leur dossier sera déposé à la MRC de L'Amiante et que leurs immeubles pourront être vendus pour non paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-019

VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il est proposé par le conseiller Renaud Couture,
Appuyé par le conseiller Serge Nadeau,
Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, à la MRC de L'Amiante et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2006 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales. De plus, autorisation est également donnée au directeur général/secrétaire-trésorier d'agir, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-020

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 88-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 73-07 CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES HONORAIRES ENCOURUS DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU que le règlement relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme est en vigueur depuis le 3 avril 2007;

ATTENDU qu'il est du pouvoir de la municipalité de modifier le susdit règlement;

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier certains tarifs exigés lors de l'émission de permis;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller René Raby lors de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2008;

ATTENDU la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu les textes du projet de règlement 2 jours juridiques avant l'adoption du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu par le conseiller Gilles Rousseau,
Appuyé par le conseiller Louis-Jacques Groleau,
Et résolu d'adopter le règlement portant le n° 88-08 lequel amende le règlement n° 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-021

APPUI À M. JEAN-YVES ROUTHIER AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* impliquant l'aliénation d'une partie du lot 5B, rang 9, du lot 5C et partie du lot 6B du rang 10 au cadastre officiel pour le Canton de Thetford en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricoles du Québec que le projet d'aliénation d'une partie du lot 5B, rang 9, du lot 5C et partie du lot 6B du rang 10 au cadastre officiel pour le Canton de Thetford en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford et tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricoles du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-022

INTERVENTION DES SERVICES LOCAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LES ROUTES PROVINCIALES : APPUI À LA MUNICIPALITÉ MONT-SAINT-GRÉGOIRE

ATTENDU que la brigade incendie desservant le territoire de la municipalité d'Adstock pourrait être appelée à intervenir sur les routes sous la juridiction du ministère des Transports du Québec traversant notre municipalité;

ATTENDU qu'il est indéniable que les services locaux de sécurité incendie sont en mesure d'intervenir dans un court laps de temps;

ATTENDU que le financement de la brigade incendie locale est entièrement assumé par les citoyens qui se sont donnés ce service;

ATTENDU que l'intervention des services de sécurité incendie sur les routes du ministère des Transports du Québec occasionne inévitablement des frais à la municipalité, par ricochet aux contribuables qui assument, en totalité, les coûts de la brigade incendie;

ATTENDU que nous sommes d'avis de fournir les services locaux de sécurité incendie contre toute rétribution à l'égard des gens, incluant le MTQ, l'utilisant sans être des contribuables de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité Mont-Saint-Grégoire sollicite notre appui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller René Gosselin,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer, sans réserve, la municipalité Mont-Saint-Grégoire dans sa démarche relativement au remboursement, par le ministère des Transports du Québec, des coûts engendrés par la fourniture du service local de sécurité incendie sur les routes sous leur juridiction traversant le territoire municipal;
- de transmettre copie de cette résolution :
 - à la ministre des Transports, Mme Julie Boulet;
 - au député-ministre de Frontenac, M. Laurent Lessard;
 - au directeur général de la MRC de L'Amiante;
 - à la municipalité Mont-Saint-Grégoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-023

PROJET D'ACQUISITION D'UNE PÉPINE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal se penche sur un devis concernant le projet d'achat d'une pépinière de marque John Deere neuve de l'année 2008. Suite à l'étude du devis technique par les membres du conseil, tous s'en déclarant satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Serge Nadeau,

Appuyé par le conseiller Louis-Jacques Groleau,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appels d'offres ainsi que dans le journal local. Tel appel d'offres concerne le projet d'achat d'une pépinière de marque John Deere neuve de l'année 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-024

JOURNÉE MUNICIPALE ANNUELLE DE SKI AU MONT ADSTOCK

Il est proposé par le conseiller Renaud Couture,

Appuyé par le conseiller René Raby,

Et résolu ce qui suit :

- de poursuivre dans la même vaine et d'organiser, le 15 mars 2008 au mont Adstock, une journée municipale de ski pour tous les citoyens, résidents et non résidents de la municipalité d'Adstock. Lors de cette journée, le billet de remontée sera gratuit sur présentation de preuve de résidence;

- d'inviter tous les employés(es) municipaux, accompagnés de leur conjoint(e), au souper organisé par la patrouille de ski. Les élus et les conjoints(es) désirant se joindre au groupe pourront le faire mais devront, par ailleurs, assumer les frais de leur repas;
- d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme d'environ 2 500 \$ pour défrayer le coût de cette activité familiale municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-025

FORMATION SUR LE LEADERSHIP MUNICIPAL : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Gilles Rousseau,
Et résolu d'autoriser tous les élus municipaux désirant suivre cette formation sur le leadership municipal, à s'inscrire. Cette formation, offerte par la FQM, sera dispensée à Thetford Mines le 23 février 2008, la municipalité acceptant de défrayer tous les frais afférents à cette formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-026

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE MARTIN : AUTORISATION DES TRAVAUX

ATTENDU qu'une partie de la rue Martin, faisant partie du secteur urbain, ne bénéficie pas du réseau d'aqueduc et d'égout municipal;

ATTENDU que, selon un propriétaire de terrain, une maison pourrait vraisemblablement être construite sur cette rue si les services d'aqueduc et d'égout y étaient présents;

ATTENDU que certains citoyens de ce secteur souhaitent que le susdit réseau soit prolongé afin qu'ils puissent bénéficier de cette infrastructure;

ATTENDU que le prolongement s'étend sur environ 90 mètres de longueur;

ATTENDU le règlement en vigueur régissant la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Renaud Couture,
Appuyé par le conseiller Serge Nadeau,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser, sur environ 90 mètres, le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Martin afin de desservir la maison située au 131 de la susdite rue;
- d'appliquer le règlement régissant la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout en vigueur dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-027

DEMANDE DE MAINTIEN DU FINANCEMENT DES CACI

ATTENDU que les Centres d'Accès Communautaires Internet (ci-après nommé CACI) sont supportés en grande partie par des bénévoles;

ATTENDU que les CACI de la MRC de L'Amiante sont des endroits de rencontre pour les gens;

ATTENDU que les CACI sont financés par Industrie Canada;

ATTENDU que les CACI fermeraient leurs portes advenant la fin du Programme d'Accès Communautaire dans son ensemble ainsi que de l'Initiative jeunesse du PAC;

ATTENDU que les citoyens vont dans les CACI pour obtenir des informations sur le gouvernement en direct;

ATTENDU que le gouvernement utilise de plus en plus l'Internet pour publiciser et s'inscrire en ligne à ses programmes;

ATTENDU que les CACI sont une source de transmission de connaissances pour les personnes du troisième âge;

ATTENDU que les CACI sont une ouverture essentielle sur le monde;

ATTENDU que les CACI ont été mis sur pied pour faire du Canada le pays le plus branché;

ATTENDU que les municipalités, les commissions scolaires, les bibliothèques, les organismes porteurs ne peuvent pas financer la totalité des frais qu'engagent les CACI;

ATTENDU que le Programme d'Accès Communautaire est essentiel aux collectivités de notre municipalité et de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Louis-Jacques Groleau,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de demander au ministre de l'Industrie, M. Jim Prentice de supporter les CACI, service essentiel et fondamental pour une grande partie de nos concitoyens et d'accorder, au Programme d'Accès Communautaire et à l'Initiative jeunesse du PAC, le financement annuel et récurrent qu'il mérite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-028

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU GRAND LAC-ST-FRANÇOIS : DEMANDE D'ACHAT DE PUBLICITÉ

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Serge Nadeau,

Et résolu de verser, à l'Association des Riverains du Grand-Lac-St-François, un montant de 250 \$ pour l'achat de publicité d'une page complète dans leur bottin printanier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-029

RECORD «TOP CARDIO» CROIX-ROUGE : SUBVENTION

Afin de participer à l'événement «Top Cardio» développé par la Croix-Rouge pour une levée de fonds,

Il est proposé par le conseiller René Gosselin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de verser, à la Croix-Rouge, section Amiante, un montant de 140 \$ en guise de subvention.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-02-030

UNITÉ DOMRÉMY : CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS

En marge de la campagne de financement de l'unité Domrémy de Thetford Mines,

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau,
Appuyé par le conseiller Louis-Jacques Groleau,
Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement de 10 billets de hockey au coût de 7 \$ l'unité pour le match du vendredi, 22 février 2008 en l'aréna de Black Lake.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait état de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM, de la SDE et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.**
- C2) Record «Top Cardio» Croix-Rouge : invitation à la population.** Les organisateurs de la levée de fonds pour la Croix-Rouge invite toute la population à participer à l'événement «Top Cardio» qui se tiendra les 15 et 16 février prochain au Cegep de Thetford Mines.
- C3) Reprise en charge des ponts municipaux par le MTQ.** Le gouvernement du Québec annonce, via la ministre des Transports Mme Julie Boulet, que les ponts cédés aux municipalités dans la vague de la réforme Ryan de 1993 sont redevenus, le 19 décembre 2007, sous la gouverne du gouvernement du Québec.
- C4) Explication des graphiques et du compte de taxes.** Sous forme de graphique, la provenance des revenus et la répartition des dépenses 2008 ainsi que l'apport de l'évaluation et des taxes foncières par secteurs (9, 2) sont mis à la disposition des citoyens. Le directeur général adjoint explique ceux-ci. Mme la Mairesse se charge d'expliquer certaines notions apparaissant sur le compte de taxes municipales que les contribuables viennent tout juste de recevoir.

DÉPÔT DU BORDEREAU DES AUTRES CORRESPONDANCES NON DÉPOSÉES AU CONSEIL

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, au conseil municipal, la liste des correspondances reçues au cours du mois mais non déposées au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

F1) Prochaine session ordinaire du conseil : lundi, 3 mars 2008, 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la session, interrogent les membres du conseil sur divers sujets et plus particulièrement sur l'évaluation et le taux de taxes retenus pour la confection des comptes de taxes 2008. Séance tenante, la plupart des réponses sont rendues.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office, que la municipalité d'Adstock dispose des crédits suffisants pour le paiement des dépenses projetées aux résolutions : 08-02-017, 08-02-018, 08-02-023, 08-02-024, 08-02-025, 08-02-028, 08-02-029 et 08-02-030.

08-02-031

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller René Raby,
Et résolu de lever la session à 21h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Madame la Mairesse,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

Hélène Faucher

Bernardin Hamann